

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉFINANCEMENT D'UN VOYAGE

à adresser complétée et signée à l'adresse suivante :

voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr

Nom d'usage et pays d'affection à préciser impérativement dans « Objet du message »

Le préfinancement par les agents de l'AEFE de leurs titres de voyage est :

• **Impératif** dans le cas d'un déplacement **pour concours ou entretien, d'un voyage d'enfant mineur non accompagné, ou pour un voyage de nomination, de congé ou de fin de mission avec un animal domestique ;**

• Autorisé, à **titre dérogatoire**, pour toute autre raison.

Aucun remboursement ne sera effectué sans cette autorisation signée par la cheffe du Bureau du recrutement des voyages et des missions.

NOM D'USAGE ET PRÉNOM		MATRICULE AEFE	
AFFECTATION ET FONCTION À L'AEFE			
ADRESSE PERSONNELLE EN FRANCE			
ADRESSE MÉL.		NUMÉRO DE TÉL.	
TYPE DE VOYAGE	<input type="checkbox"/> Nomination (Départ de la résidence administrative ou personnelle) <input type="checkbox"/> Congé annuel (Voyage vers ou à partir de la résidence personnelle) <input type="checkbox"/> Fin de mission (Retour vers la résidence administrative ou personnelle) <input type="checkbox"/> Concours, examen professionnel, entretien de recrutement AEFE		

INFORMATIONS DES PERSONNES POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ UNE DEMANDE DE PRÉFINANCEMENT

NOM D'USAGE ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	TRAJET PRÉVU	DATE(S) PRÉVUE(S)

MOTIF DE LA DEMANDE
DE PRÉFINANCEMENT

- Voyage avec un animal domestique** (passeport de l'animal)
 Cas de force majeure (voyage urgent pour raisons de sécurité)
 Raisons médicales (joindre un justificatif médical ou une carte d'invalidité)
 Enfant mineur voyageant seul
 Autre (préciser ci-dessous)

Précisions complémentaires :

Je demande l'autorisation de préfinancer ce voyage et dégage l'AEFE de toute responsabilité pour les dommages éventuels liés à ce déplacement.

J'ai bien noté que seuls les frais liés au trajet susmentionné pourront donner lieu à un remboursement dans la limite indiquée ci-dessous.

Signature de l'agent

Fait à

le

Décision du Bureau du recrutement, des voyages et des missions

Accord

**MONTANT MAXIMUM REMBOURSABLE
PAR VOYAGEUR :**

Seuls les voyages effectués en classe économique avec un bagage en soute par personne pourront faire l'objet d'un remboursement. Aucun frais annexe (choix du siège, bagage supplémentaire, surclassement...) ne pourra être pris en charge, même si le coût total ne dépasse pas le montant maximum remboursable.

Refus

Motif :

Visa de la cheffe du Bureau du recrutement, des voyages et des missions

Date